

Votre domicile n'est pas situé à Deschailons-sur-Saint-Laurent ?



Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité ou dans la MRC depuis le **18 septembre 2025** ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le **2 novembre 2025**. Vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou la liste référendaire.

Comment faire votre demande ?

- Si vous êtes la ou le **propriétaire unique** d'un immeuble ou **l'occupant unique** d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire [SMR-9.2](#) .
- Si vous êtes **copropriétaire** d'un immeuble ou **cooccupant** d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste, et remplissez le formulaire [SMR-9.1](#).

Veillez transmettre le formulaire rempli avant le 28 septembre 2025 à **la présidente d'élection** :

Hanta Rasami

1596, route Marie-Victorin,
Deschailons-sur-Saint-Laurent (Québec), G0S 1G0
directiongenerale@deschailons.ca
819 292-2085 poste 4